

La législation de Moïse était une magnifique conception ; n'eût-elle eu d'autre privilège que de symboliser le Christ et l'Eglise, ce privilège suffirait à sa gloire. Mais elle devait tomber, parce qu'elle pesait comme une servitude sur l'homme et sur Dieu : sur l'homme, qu'elle accablait d'observances extérieures, poids écrasant, au dire de saint Paul lui-même ; sur Dieu, dont elle restreignait à une seule contree le culte public. Il était le Dieu des Juifs ; il fallait se faire Juif pour l'honorer dans son temple ; les nations n'étaient pas sa nation, il n'était pas leur Dieu ; la révélation des prophètes, les promesses des patriarches semblaient restreintes à la Judée ; Dieu lui-même avait juré que son culte ne sortirait pas de la race Juive, que la postérité de David serait à jamais son élu. Ainsi, l'amour divin s'était rivé à ce peuple ; ainsi la loi enchaînait l'homme et Dieu. Comment briser de telles entraves ? Jésus résolut l'énigme : il se fit Juif et sujet de la loi ; il consentit à s'assujettir aux observances multiples de Moïse : la parole divine se dégageait de la sorte ; c'était vraiment ce peuple qui absorbait Dieu. Mais, par un juste retour, ce Dieu, absorbant en lui le peuple Juif, et la loi de Moïse, et l'antique sacerdoce, et le culte exclusif, et les promesses faites aux patriarches, et les révélations des prophètes, fonda tout ce vieux monde en un monde nouveau, édifia, sur les ruines de la synagogue, son Eglise catholique, dont il ouvrit à toutes les nations le sein maternel. Qui pouvait se plaindre ? La prophétie ne se taisait qu'en raison de son accomplissement, l'ombre cédait à la substance, le symbolisme à la réalité. Un fils de David devenait l'éternel roi du monde, la race juive possédait à jamais Dieu. Mais ce Juif, ce Dieu adoptait pour frères tous les peuples ; cet héritier de David rêvait à tous les trônes ; la Judée se faisait univers. Voilà l'œuvre de Notre-Seigneur, résumée par saint Thomas dans ces deux lignes : " Le Christ a voulu se soumettre à la loi pour racheter de son joug ceux qu'elle asservissait et tout ensemble pour réaliser spirituellement en ses membres la justice dont les purifications légales n'étaient que la prophétie." Je comprends, Maître, votre parole, qui n'est autre que celle de saint Paul. Mais, parmi les ordonnances multiples de Moïse, quelles étaient celles que venait en ce jour accomplir et remplacer Jésus ?